

## Drames familiaux – un „Sonderfall“ suisse

### **En bref....**

*Il y a 5 ans, nous avons publié un article sur la violence et les armes (Crimiscope n°16-17). Depuis, avec le soutien du Fond national suisse pour la recherche, nous avons élaboré une base de données portant sur les homicides, les tentatives d'homicides et les suicides. Cette base de données est déjà constituée pour 11 cantons (il s'agit de la moitié ouest du pays ainsi que du Tessin), ce qui représente environ 60% de la population de la Suisse. Etant donné l'intérêt porté à la thématique des drames familiaux et des décisions qui s'y rapportent, un bilan intermédiaire de notre recherche nous semble judicieux. Les résultats permettent d'observer que la Suisse enregistre (chiffres absolus et relatifs confondus), dans le cercle familial, des taux d'homicides très élevés comparativement aux autres pays. Ceci contraste avec un taux d'homicides en général plutôt faible, ce qui est également le cas pour la violence domestique. L'une des explications plausibles est la quantité importante d'armes à feu détenues par les ménages privés, qui facilite la commission d'homicides également par des personnes qui ne sont pas particulièrement violentes. Par ailleurs, dans les cas où l'auteur s'est suicidé par la suite ou l'a envisagé, tout comme dans les cas où plusieurs personnes sont tuées, il apparaît que des armes à feu sont régulièrement impliquées (entre 74% et 87%, suivant la constellation étudiée). C'est en l'occurrence davantage le cas que pour les homicides avec une seule victime et sans suicide (environ 40%). Les Suisses, toutes constellations confondues, utilisent plus fréquemment une arme à feu que les étrangers. Il a pu être établi uniquement dans une minorité de cas si l'arme utilisée était une arme d'ordonnance*

*(arme militaire), une arme privée ou une arme illégale. En ce qui concerne les homicides dans le cadre familial, ce sont les armes d'ordonnance ou privées qui sont le plus souvent utilisées, alors que les armes détenues illégalement dominent dans les autres homicides. Dans deux cas sur trois, les suicides par balle ont été commis à l'aide d'une arme d'ordonnance. En extrapolant à toute la Suisse, on peut estimer à 280 le nombre de personnes tuées chaque année par des armes militaires.*

### **1. Les données**

Les homicides sont heureusement rares; cela implique qu'il est difficile de tirer des conclusions pertinentes sur leurs causes à partir de données portant sur une seule année. Depuis 2001, nous sommes ainsi en train de constituer – avec le soutien du Fond national suisse de la recherche et en collaboration avec les instituts de médecine légale des Universités de Genève, Lausanne, Bâle, Berne, Zürich, Lugano et St-Gall, ainsi qu'avec l'aide de la Police et des Tribunaux desdits cantons – une base de données suisse, qui englobe en principe l'ensemble des homicides ayant été enregistrés ces vingt dernières années. Parallèlement ont également été recensés un des échantillons de tentatives d'homicides et de suicides s'étant produits durant la même période. A ce jour, les travaux de recherche menés en Suisse romande, ainsi que dans les cantons de Berne, Bâle, Argovie, Soleure et du Tessin sont terminés. Ces 11 cantons représente environ 60% de la population suisse. La recherche se poursuit auprès des cantons restants. Jusque-là, aucune différence importante n'a pu être constatée entre les régions étudiées et les tendances rapportées ici

concordent, pour ce qui est comparable, avec une recherche publiée récemment (2006) par l'Office fédéral de la statistique.<sup>1</sup>

Notre base de données contient des indications sur 789 victimes d'homicide et 808 victimes de suicide, éléments sur lesquels nous nous appuyons dans ce qui suit. Pour les comparaisons, nous avons retenu les données comparables des pays (peu nombreux) pour lesquels existent des données détaillées similaires.

## 2. Fréquence des drames familiaux – comparaison internationale

Le tableau 1 ci-dessous fait état de la fréquence des homicides en général (pour 1 million d'habitants), et selon les constellations les plus importantes.

**Tableau 1:** *Fréquence des homicides (délits consommés) en général et au sein de la famille, dans 6 pays (selon les bases de données nationales, en partie extrapolées, diverses années récentes)*

Pays	Homicides (total)	Au sein de la famille	
	pour 1 million d'habitants	pour 1 million d'habitants	en % de tous les homicides
USA	56	7.9	16%
Finlande	24	6.9	29%
Canada	20	5.7	29%
Australie	20	7.0	35%
Pas-Bas	15	4.3	29%
Suisse	12	5.5	46%

Sources: Base de données UNIL-UNIZH (CH); pour les autres pays: Bergerioux<sup>2</sup> (2006)

Etant donné qu'il n'existe pas dans chaque pays de données relatives aux homicides commis sur le/la nouveau/nouvelle partenaire de l'ex-partenaire, ainsi que sur les ami(e)s hétéro- ou homosexuels/les) qui ne vivent pas avec l'auteur en ménage commun, nous n'avons pas considéré

ces constellations par la suite. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de meurtres commis dans le cercle familial proprement dit.

Le tableau 2 ci-dessous nous donne quelques explications sur les constellations parmi les «homicides familiaux» au sens strict.

**Tableau 2:** Constellations parmi les «homicides familiaux», dans 6 pays (pour 1 million d'habitants)

Pays	Total	Partenaires	Enfants	Parents	Autres membres de la famille
USA	7.9	5.3	1.3	0.7	0.6
Finlande	6.9	4.3	1.4	0.8	0.4
Canada	5.7	2.9	1.2	--	1.6
Australie	7.0	4.2	1.4	0.0	1.4
Pas-Bas	4.3	2.8	0.4	0.3	0.8
Suisse	5.5	3.3	1.3	0.4	0.5

Sources: idem tableau 1.

Comme le montre le tableau 1, les homicides familiaux enregistrés en Suisse – que les chiffres soient absolus ou relatifs (pour 1 million d'habitants) – sont très élevés par rapport aux autres pays considérés, un homicide sur deux se trouvant dans cette catégorie. Proportionnellement au nombre d'habitants, la Finlande, les USA et l'Australie ont des taux d'«homicides familiaux» plus élevés; il faut toutefois tenir compte du fait que les homicides sont généralement beaucoup plus fréquents dans ces pays. Concrètement, on peut dire que la Suisse enregistre, proportionnellement à sa population, un taux de meurtres inférieur aux pays susmentionnés, mais un taux d'«homicides familiaux» sensiblement similaire. Si l'on considère l'exemple des Etats-Unis, pays connu pour sa violence et qui enregistre un taux d'homicides plus de quatre fois supérieur, on observe en effet que le taux de la Suisse pour les «homicides familiaux» n'est que modérément inférieur. Par ailleurs, la Finlande, le Canada et l'Australie enregistrent des taux d'homicides généralement élevés – non en comparaison avec les USA, mais bien par rapport à l'Europe de l'Ouest où la Finlande se trouve en tête du classement<sup>3</sup>. En ce qui concerne les homicides d'enfants, la Suisse se situe au même niveau que les USA, la Finlande, le Canada et l'Australie.

On peut regretter que seuls quelques pays aient à disposition des données relatives à la fréquence des différentes constellations homicidaires. Les bases de données nécessaires à cet effet n'ont été constituées que depuis quelques années. Dans les

pays pour lesquels on trouve les indications nécessaires, les armes à feu sont relativement répandues (à l'exception des Pays-Bas), quoique moins nombreuses qu'aux USA et en Suisse. Selon les données du International Crime Victim Survey de 2000, 24% des ménages finlandais possèdent une arme à feu (plus généralement pour la chasse). Ces taux sont de 10% en Australie et de 19% au Canada, contre 32% aux USA, 36% en Suisse et 2% aux Pays-Bas. Il est probable que les pays enregistrant des taux de possession d'armes et d'homicides inférieurs, soient également moins touchés par les «homicides familiaux» (en chiffres relatifs et absolus), à tout le moins en comparaison avec la Suisse et les Etats-Unis.

### 3. Tentatives d'explication

*Les violences domestiques sont-elle plus fréquentes en Suisse ?*

Sur la base des données exposées dans le tableau 1, on pourrait supposer que le taux d'«homicides familiaux» élevé en Suisse s'explique par une fréquence particulièrement élevée de violences domestiques. Les données d'une étude internationale<sup>4</sup> ne confirment toutefois pas cette hypothèse, la Suisse occupant l'avant-dernier rang parmi 9 pays dont 7 enregistrent des taux de violences domestiques supérieurs, tout comme le montre (en partie) le tableau 3 (pour des sociétés occidentales). Malheureusement, peu de pays européens ont participé à cette étude.

**Tableau 3:** Proportion de femmes (%) qui ont déjà subi des violences de la part d'un partenaire ou d'un autre homme (prévalence vie)

Pays	Violence commise par un partenaire	Violence commise par un autre homme
Suisse	10 %	31 %
République Tchèque	37 %	35 %
Danemark	22 %	37 %
Pologne	16 %	25 %
Australie	27 %	31 %

Source: Killias, Simonin, de Puy (2005), 94s. ; Mouzos und Makkai (2004).

Nous pouvons observer qu'en Suisse les femmes sont moins fréquemment exposées à la violence d'un partenaire que dans d'autres pays. Par contre, la Suisse a des résultats sensiblement proches des pays susmentionnés lorsque la violence est perpétrée par des hommes autres que le partenaire. L'étude a été coordonnée à un niveau international et conduite à l'aide d'un questionnaire identique, ce qui ne va pas dans le sens d'une explication basée sur des différences méthodologiques<sup>5</sup>. Les raisons du faible taux de violence domestique sont vraisemblablement liées d'une part à une faible distribution des formes sévères d'abus d'alcool („binge drinking“, c'est-à-dire boire au-delà de toute mesure); d'autre part, la séparation proprement dite (et non simplement légale) d'avec un partenaire est probablement plus aisée en Suisse que dans beaucoup d'autres pays grâce à une certaine prospérité et à une aide sociale assez développée. Les taux de divorces si élevés et si souvent incriminés semblent ainsi également avoir des effets collatéraux positifs. Quoi qu'il en soit, ces données ne nous permettent pas de supposer que les taux élevés d'homicides familiaux soient le reflet d'une violence conjugale particulièrement répandue.

#### *Les armes à feu à la maison comme problème pour les couples suisses*

Les armes à feu sont dangereuses à l'endroit où elles se trouvent, soit en règle générale au domicile. En conséquence, il existe une forte corrélation au niveau international entre le nombre de ménages possédant une arme à feu et les suicides, ainsi que les homicides de femmes, soit des événements se déroulant typiquement au domicile. Par contre, le lien entre les armes à feu à

domicile et les homicides d'hommes (qui se produisent plus fréquemment dans l'espace public) est sensiblement plus faible (voir Crimiscopie n° 16/17).

Les armes à feu sont en effet dangereuses, car :

- (a) elles facilitent grandement la tuerie simultanée de plusieurs personnes – même si de nombreuses personnes sont présentes, elles ne parviennent qu'exceptionnellement à neutraliser l'auteur (voir ci-dessous).
- (b) elles permettent sans autre à l'agresseur de se suicider par la suite – dans 24% des cas recensés dans notre base de données, l'auteur s'est donné la mort et dans 36 % il avait envisagé une telle issue. (pour les meurtres intrafamiliaux où l'auteur est suisse, cette proportion augmente à plus de 60%)<sup>6</sup>.
- (c) elles facilitent le fait de tuer à des hommes qui n'ont pas des antécédents de violence derrière eux. Alors que la violence au sein du couple est souvent commise par des hommes qui ont déjà été violents dans d'autres situations (selon les données de l'enquête internationale citée dans le tableau 3), les auteurs d'homicides de proches n'ont pas été condamnés plus fréquemment que la moyenne selon notre base de données romande<sup>7</sup> (Villetaz, Killias, Mangin 2003). Les meurtres à l'aide de couteaux ou autres instruments sont sensiblement plus brutaux et ne concernent pas n'importe qui.

(d) elles causent des blessures plus fréquemment mortelles qu'en employant d'autres moyens (dans 98% des cas de suicides avec armes à feu contre 57% par d'autres méthodes, et dans 84% contre 49% lors de meurtres, Crimiscopie n° 16/17).

De ces éléments, il résulte que le nombre d'armes à feu diffère grandement selon la constellation homicide considérée.

**Tableau 4:** Utilisation des armes à feu pour différentes constellations d'homicides familiaux, en % des cas

	Tous les auteurs	Auteurs suisses
1 victime, toutes les constellations	38 %	58 %
1 victime, avec suicide de l'auteur	74 %	75 %
2 victimes ou plus, toutes les constellations	75 %	77 %
2 victimes ou plus, avec suicide de l'auteur	76 %	87 %
Total	43%	67 %

Source: Base de données UNIL-UNIZH (sans le Tessin)

Comme le souligne le tableau ci-dessus, les armes à feu jouent un rôle prépondérant lors de drames familiaux et particulièrement parmi les auteurs suisses, qui ont plus fréquemment une arme à feu à disposition à la maison que les ressortissants étrangers, ainsi que dans le cas d'un homicide multiple ou de meurtres suivis du suicide de l'auteur. Alors que 9 homicides familiaux avec suicide de l'auteur sur 10 sont commis à l'aide d'une arme à feu, l'argument que l'auteur pourrait, faute d'une arme à feu, recourir à un couteau, une hache ou tout autre instrument dangereux est dépourvu de toute plausibilité, ceci mis à part le fait que les homicides multiples et le suicide se commettent matériellement et psychiquement plus difficilement avec d'autres moyens. Un travail de diplôme récent sur l'interdiction du port d'arme (Burllet und Pellet 2006) relève d'ailleurs que le déplacement n'est pas si évident puisque, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les armes (et

l'interdiction du port d'armes) en 1999, on a pu observer un recul important des agressions commises avec des armes dans l'espace public.

#### *Quel type d'arme à feu?*

Dans beaucoup de cantons, le statut légal d'une arme ayant servi à un homicide ou un suicide n'est pas documenté. Nous avons donc tenté d'obtenir des éclaircissements à l'aide d'un dépouillement particulier de 6 cantons (Genève, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure, Berne). Dans notre base de données figurent 476 homicides pour ces 6 cantons, dont 207 ont été commis avec une arme à feu. Parmi ces 207 cas, le statut de l'arme est connu dans 92 cas, dont 42 sont des homicides familiaux et 50 des meurtres „communs“.

**Tableau 5:** Type de l'arme selon la constellation („homicides familiaux“, autres homicides, suicides), données de 6 cantons (GE, BS, BL, BE, SO, AG)

Type d'arme à feu	Homicides „communs“	Homicides familiaux	Suicides
Armes d'ordonnance	16%	36%	68%
Armes privées	24%	48%	31%
Armes détenues illégalement	60%	17%	1%
Total	100% (50)	101% (42)	100% (75)

Source: Base de données UNIL-UNIZH

En interprétant les données du tableau 5, il convient de tenir compte d'un certain flou entre la catégorie „armes d'ordonnance“ et celle des „armes à feu privées“. En effet, des armes qui à l'origine sont des armes militaires deviennent légalement parlant des armes privées après accomplissement du service obligatoire. En regardant sous l'angle de cet élément incertain, le tableau 5 démontre alors clairement que lors de meurtres en dehors du cadre familial (souvent *street crime*) les armes illégales jouent un rôle important. Pour les suicides, la situation est inversée puisque dans 2 cas sur 3 des suicides perpétrés avec une arme à feu, l'auteur s'est servi d'une arme d'ordonnance. En revanche, un seul cas d'arme à feu détenue illégalement est répertorié. Les homicides familiaux se situent entre ces deux extrêmes mais présentent toutefois plus de similitudes avec les suicides qu'avec les «meurtres communs». Que l'auteur se serve d'une arme d'ordonnance dans deux tiers des suicides avec une arme à feu concorde relativement bien avec la «part de marché» de ces dernières parmi les armes dans les ménages suisses<sup>8</sup>, ce qui souligne la pertinence de cette estimation.

En extrapolant à la population totale, cela signifie que parmi les 400 personnes qui se suicident chaque année avec une arme à feu, il s'agirait d'armes d'ordonnance dans environ 260 cas. En considérant que dans près de 20% des homicides une arme d'ordonnance est en cause, cela signifie qu'environ 280 personnes perdent leur vie chaque année à cause d'une arme d'ordonnance, ce qui correspond à plus de la moitié des victimes d'accidents de la route. Cette estimation, basée sur la documentation incomplète dans notre base de données, est quelque peu supérieure à l'estimation

(sur 179 cas, voir Crimiscopie n° 16/17) basée sur des indications non publiées de l'Office fédéral de la police. Celles-ci indiquent, sur la base de 300 cas de suicides répertoriés, que le nombre d'armes d'ordonnance (actuelles ou passées) se situe à 40% environ. Les deux estimations concordent tout de même sur le fait que les armes d'ordonnance ne représentent pas une bagatelle à négliger en ce qui concerne les causes de décès.

#### 4. Conclusions

La Suisse présente de faibles taux d'homicides en comparaison internationale, ceux-ci sont toutefois relativement élevés pour les homicides se déroulant dans le cadre familial. Le taux de violence domestique est simultanément relativement faible. Le paradoxe du taux élevé de crimes familiaux est en lien avec le grand nombre d'armes à feu présentes dans les ménages. Les armes à feu jouent également un rôle important pour les suicides se produisant ou étant planifiés suite à un homicide. Dans 9 homicides multiples sur 10 suivis d'un suicide et commis par un auteur suisse, l'instrument du crime est une arme à feu. Les informations disponibles, quoique incomplètes, mettent en évidence une grande proportion d'armes d'ordonnance pour des suicides ou homicides dans un cadre privé. Il est difficile d'exclure, par le biais de la recherche, toute éventualité d'un déplacement sur d'autres moyens, tel que le couteau par exemple, si une arme à feu n'est pas à disposition. Toutefois, les particularités des armes à feu parlent en faveur de leur caractère irremplaçable en cas de meurtre (notamment de plusieurs victimes) suivi du suicide de l'auteur.

## Bibliographie

Bergerioux M. (2006) La valeur ajoutée de la désagrégation pour les comparaisons transnationales de taux d'homicides, Université de Lausanne (travail de Diplôme)

Burlet M., Pellet L. (2006) Loi sur les armes et infractions commises avec arme, Université de Lausanne (travail de Diplôme)

Killias M., Haymoz S., Lamon P. (à paraître). La criminalité cachée en Suisse et ses répercussions sur l'opinion publique: situation actuelle et évolution des 20 dernières années, Bern: Stämpfli

Killias M., Simonin M., de Puy J. (2005) Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS), Berne: Stämpfli

Mouzos J., Makkai T (2004) Women's experiences of male violence, Canberra: Australian Institute of Criminology

Office fédéral de la statistique (2006) Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel

Villettaz P., Killias M., Mangin P. (2003) Les constellations homicides et suicidaires dans quatre cantons romands, Université de Lausanne

Auteurs de ce numéro:

**Martin Killias, Carine Dilitz,  
Magaly Bergerioux**

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veuillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat du Crimiscopie  
UNIL – Ecole des sciences criminelles  
CH-1015 LAUSANNE

☎ (021) 692 46 43  
Fax (021) 692 46 05  
Int. (+ 41 21) 692 28 67

---

<sup>1</sup> L'étude de l'OFS avance par exemple que 50% des homicides sont commis dans le cadre de la famille, alors que notre étude fait état d'un taux légèrement inférieur : 46% (cf. tableau 1). Le questionnaire utilisé pour l'étude de l'OFS se base en grande partie sur notre étude, mais notre base comprend davantage de détails sur les circonstances de l'acte.

<sup>2</sup> Il s'agit en l'occurrence des sources suivantes:

- USA: Supplementary Homicide Reports (1976-2003); U.S. Department of Justice. Office of Justice Programs. Bureau of Justice Statistics.
- Finlande : National Research Institute of Legal Policy, Homicide Monitoring System.
- Canada: Statistiques Canada (2000-2004) ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).
- Hollande: Leistra G, Nieuwbeeerta P. Moord en doodslag in Nederland 1992-2001. Amsterdam: Elsevier/NCSR.2003.
- Australie: Mouzos J. (2000) Homicidal encounters: a study of homicide in Australia 1989-1999. *Research & Public Policy Series*. Australian Institute of Criminology, Canberra, n° 28; Mouzos J. (2003a) Homicide in the course of other crime. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*. Australian Institute of Criminology, Canberra, n° 252; Mouzos J, Rushforth C. (2003b) Family Homicide in Australia. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*. Australian Institute of Criminology; n° 25.

<sup>3</sup> *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics – 2006*, pp. 38s.

<sup>4</sup> Il s'agit du *International Violence Against Women Survey*, réalisé en Suisse et dans 8 autres pays à partir de 2003 (Killias, Simonin, DePuy 2005; voir aussi *Crimiscope* N°25/2004)

<sup>5</sup> Si les Suissesses étaient moins enclines à rapporter des expériences de violence lors des entretiens (ce qu'aucun élément ne vient appuyer), on pourrait s'attendre à ce que cette tendance soit aussi valable pour d'autres formes de violence. Le tableau 3 indique que ce n'est pas le cas.

<sup>6</sup> Les données du Tessin ne sont pas incluses dans ces pourcentages.

<sup>7</sup> Le taux de 57% d'auteurs connus précédemment par la police relevé par l'Office fédéral de la statistique (2006, 15) n'est pas d'emblée en contradiction, étant donné que chaque enregistrement policier ne conduit pas à une condamnation. Avant tout, ce taux prend en considération tous les types d'homicides et pas uniquement les homicides familiaux. De plus, selon l'Office fédéral de la statistique, seuls 25% des agresseurs ont été enregistrés pour délits de violence. – tuer ne présuppose donc pas obligatoirement une longue carrière de violence préalable.

<sup>8</sup> Selon les données du sondage suisses de victimisation de 2005, 27 % des ménages en Suisses (en 2000: 35 %) possèdent une arme à feu, dont 64 % (en 2000 : 68 %) sont des armes militaires (Killias, Haymoz, Lamon, en prép.)